Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20201126-2020-088-DE Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

Date de convocation :

19/11/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice: 29

Présents: 28

Votants: 29

Étaient présents: Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA adjoints, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasine SEBAHOUI Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERISSON, conseillers municipaux, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Claudie SERRE (pouvoir à Claude AYMERICH)

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/88 : REGLEMENT DE VOIRIE.

Les services de la ville ont entrepris la rédaction d'un projet de règlement de voirie. Ce document, prévu à l'article R.141-14 du Code de la voirie routière, a pour objet de fixer les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux normes techniques et aux règles de l'art. Par ailleurs, le projet de règlement général de voirie soumis à votre examen a également pour objectif de déterminer les conditions d'occupation des voies communales. Le règlement général de voirie est donc un outil essentiel de la police de conservation du domaine public routier, visant à garantir l'intégrité matérielle de celui-ci. Il fixe un cadre juridique et technique aux interventions sur les voies communales des gestionnaires de réseaux, des commerçants, de la ville elle-même ou encore des riverains des voies.

Les commissions, à la suite d'un groupe de travail spécifique, s'est réunie le 12 novembre 2020 pour examiner le projet de règlement général de voirie et a donné un avis favorable sous réserve des remarques qu'elle a pu émettre. Les remarques formulées ont été intégrées au projet de règlement. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le règlement.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOPTE le règlement général de voirie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 26 novembre 2020

